

Véhicule obtenu par succession ou héritage

Pièces justificatives

✓ Demande de certificat d'immatriculation	Complétée et signée par chaque titulaire (cerfa n°13750)
✓ Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Original
✓ Permis de conduire	Correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
✓ Assurance du véhicule	Certificat ou attestation d'assurance
✓ Pièce d'identité	<ul style="list-style-type: none"> • En cours de validité du titulaire principal et cotitulaire le cas échéant. • Si personne morale, pour société industrielle ou commerciale : extrait de Kbis de moins de 2 ans + Pièce d'identité d'un gérant • Si association, syndicat ou société civile, agriculture, professions intellectuelles ou libérales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes pièces justifiant l'existence légale (avec nom du responsable, adresse de l'organisme et preuve de déclaration à un organisme professionnel)
✓ Une pièce justifiant de la qualité d'héritier	<ul style="list-style-type: none"> • Soit une attestation du notaire chargé de la liquidation de la succession certifiant que M. Mme ..., né (e) le ... à ..., est décédé (e) le ... à ... et que, dans la succession, se trouve un véhicule (avec indication de la marque, du numéro d'immatriculation et du numéro d'identification du véhicule) ; • Soit un acte de notoriété établi par un notaire ; • Soit un certificat de décès accompagnée d'une attestation, signée de l'ensemble des héritiers certifiant qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt qu'il n'existe pas de contrat de mariage et qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession.
✓ En cas de cohéritiers	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre de désistement de tous les autres héritiers en faveur de celui qui demande l'immatriculation du véhicule ou un certificat du notaire constatant leur accord pour attribuer le véhicule à l'un d'entre eux.
✓ Si la demande d'immatriculation est faite au nom d'un tiers à la succession	<ul style="list-style-type: none"> • Un certificat de cession (cerfa n°15776) établi avec le ou les héritier(s) ; • Une attestation sur l'honneur du ou des héritier(s) qui avait la garde juridique du véhicule certifiant que ce dernier n'a pas circulé depuis le décès du titulaire du certificat d'immatriculation ;
✓ Déclaration de cession	<p>Etablie et signée par l'ensemble des anciens propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si véhicule acheté chez un professionnel : Déclaration d'achat tamponnée
✓ Contrôle technique	< 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans
✓ Justificatif de domicile < 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Si hébergé : Attestation d'hébergement + pièce d'identité des locataires et livret de famille pour couple
✓ Mandat	Complété et signé par chaque titulaire.
✓ Procuration	Signée par la personne mandatée qui devra présenter sa pièce d'identité. Si présence de cotitulaires, chacun doit remplir une procuration